



> IDENTIFICATION DE L'ORGANISME DEMANDEUR

Dénomination : _____

Forme juridique : _____

Adresse du siège : _____

> IDENTIFICATION DU DEMANDEUR *

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Tel. : _____ Mail : _____

**personne ayant le pouvoir d'engager l'organisme demandeur*

Fait à _____ , le _____

Signature :



La demande doit être adressée par voie postale à :
M. le Directeur de l'E-SANTÉ ORU PACA - 145, Chemin du Palyvestre - 83400 HYÈRES





> PROCÉDURES D'ADHÉSION

« La demande d'adhésion s'effectue en remplissant le bulletin de demande d'adhésion et en l'adressant dûment complété au directeur du groupement. Le bulletin contient notamment les informations relatives à la dénomination de la personne morale demandeuse, sa forme juridique, l'adresse du siège ainsi que les nom, prénom et fonctions de la personne physique ayant le pouvoir d'engager le candidat.

La demande d'adhésion est ensuite transmise au conseil d'administration pour avis. Le conseil d'administration peut demander la communication de toute information complémentaire qu'il juge utile pour étudier la demande, et notamment la situation fiscale du candidat au regard de la TVA.

Seules les candidatures ayant obtenu l'avis favorable du conseil d'administration sont soumises au vote de l'assemblée générale.

L'adhésion ne devient effective qu'après publication par l'autorité administrative compétente de l'avenant à la convention constitutive du groupement relatif à cette nouvelle adhésion.

La procédure d'adhésion est requise dans le cas d'absorption d'une personne morale membre du groupement par une entité tierce ou une opération assimilée, et s'applique également aux opérations de fusion totale ou partielle impliquant les personnes morales membres. Les membres sont tenus d'informer le groupement de tout processus de fusion-absorption les concernant ».

Article 4 extrait du règlement intérieur